

**Bureau du 13 septembre 2004**

**Décision n° B-2004-2498**

commune (s) : Saint Fons

objet : **Déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la place Roger Salengro - Projet d'extension de l'hôtel de ville**

service : Direction générale - Direction de la voirie

### **Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 septembre 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

L'hôtel de ville de Saint Fons a été construit peu de temps après la création de la Commune, détachée de Vénissieux à la fin du dix-neuvième siècle. L'évolution des services municipaux, parallèle à celle de la ville, en plus d'un siècle, ne s'est pas accompagnée d'une évolution concomitante des locaux, ce qui a provoqué, au fil du temps, une dispersion des services dans divers bâtiments, plus ou moins adaptés.

Une opportunité s'est présentée récemment avec le transfert du groupe scolaire Paul Langevin, construit dans les années 1950 sur une parcelle jouxtant l'hôtel de ville dans une nouvelle école édifiée rue Louis Blanc.

La Commune a donc décidé de démolir l'ancienne école, qui s'accordait mal avec le contexte urbain, et de regrouper les services municipaux dans un nouveau bâtiment qui sera construit à son emplacement, place Roger Salengro, et qui sera relié à l'ancien hôtel de ville, conservé et valorisé.

Un concours d'architecture sur esquisse a été organisé et a abouti à la désignation du maître d'œuvre, le cabinet Archigroup. Le projet retenu empiète sur le domaine public de la Communauté urbaine. Ce parti, laissé à l'appréciation des concurrents du concours, a pour intérêt de favoriser l'articulation, à la fois esthétique et fonctionnelle, de l'ancien et du nouveau bâtiment.

Le nouveau bâtiment, implanté en léger retrait par rapport à l'ancienne mairie, sera avancé par rapport à la façade de l'ancien groupe scolaire de 9mètres environ, l'empiètement sur la place Roger Salengro représentant une surface approximative de 240 mètres carrés. Sur cet espace, seront réalisés des places de stationnement en sous-sol, l'entrée de la mairie et la salle du conseil municipal au rez-de-chaussée, et des bureaux et salles de réunions aux étages.

La réalisation du projet nécessitera un réaménagement de la partie "est" de la place Roger Salengro, indépendamment de la modification de l'alignement. L'aménagement réalisé par le paysagiste Michel Desvigne en 1999-2000 correspondait en effet à un autre usage, celui d'un équipement scolaire, et à un type d'implantation différent, l'ancienne école étant de plain pied avec la place, ce qui ne sera pas le cas de la future mairie.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il convient donc d'engager une procédure de déclassement représentant une superficie d'environ 240 mètres carrés.

L'ensemble des services communautaires est favorable à ce projet de déclassement. Toutefois, il est nécessaire de procéder à des travaux de voirie, estimés à 200 000 € TTC, et à des travaux de dévoiement d'un réseau d'assainissement estimés à 21 500 € TTC.

Par ailleurs, des réseaux France Télécom, Gaz de France et Electricité de France sont concernés par ce projet d'extension de l'hôtel de ville.

Les montants des travaux sont répartis de la manière suivante :

- France Télécom :	23 400 €TTC
- Gaz de France :	4 800 €TTC
- Electricité de France :	57 500 €TTC

L'ensemble de ces travaux sera financé par la ville de Saint Fons.

Enfin, la cession de la partie de la place Roger Salengro s'effectuera à titre onéreux sur la base estimée par le service des domaines à 55 €/le mètre carré.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 1er avril 2004, un arrêté de monsieur le président en date du 19 avril 2004 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 juin 2004 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 19 avril 2004 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 2 au 16 juin 2004 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

#### DECIDE

**1° - Prend acte** des résultats de l'enquête publique réglementaire.

**2° - Prononce** le déclassement d'une partie du domaine public de voirie communautaire de la place Roger Salengro, projet d'extension de l'hôtel de ville à Saint Fons, représentant une superficie de 240 mètres carrés environ.

**3° - Autorise** monsieur le président à signer l'acte authentique comportant transfert de propriété au profit de la commune de Saint Fons, d'une partie de la place Roger Salengro à Saint Fons, représentant une superficie de 240 mètres carrés environ, sur la base estimée à 55 €/le mètre carré par le service des domaines.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,